



Avis d'audience par écrit et de financement des participants

Le 12 mai 2025

Réf. : 2026-H-100

La CCSN tiendra une audience par écrit sur la demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens concernant la modification de leur permis et du fondement d'autorisation pour l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires en juillet 2026 sur la demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) visant à modifier leur permis de déclassement d'une installation de gestion des déchets pour l'installation de déchets de Gentilly-1. La modification demandée autoriserait les LNC à mener les activités liées au déclassement de l'ensemble des bâtiments et des structures de l'installation. Celle-ci se trouve dans la municipalité de Bécancour (Québec) et sur le territoire traditionnel et non cédé des Abénakis de la Confédération Wabanaki ainsi que la terre traditionnelle des Hurons-Wendat.

But et portée de l'audience

Le permis des LNC pour l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1 a été délivré en [février 2019](#) et il est valide jusqu'au 31 décembre 2034. La modification demandée permettrait aux LNC d'entamer le déclassement actif du site de l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1, dans le cadre duquel l'ensemble des installations restantes sur le site seraient démantelées et démolies dans le but d'atteindre un état final de friche industrielle pour réutilisation industrielle, conformément à l'état final de l'ensemble du site de Gentilly. Ces activités proposées sont aussi assujetties à une évaluation du territoire domanial aux termes de la [Loi sur l'évaluation d'impact](#). La CCSN agira à titre d'autorité pour cette évaluation. Comme condition préalable à la décision d'autorisation, la Commission doit déterminer si les activités proposées sont susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Dans le cadre de cette audience par écrit, la Commission examinera les mémoires des LNC et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande des LNC. Suivant les délibérations et la décision de la Commission sur la

question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et sera disponible sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre une décision à l'été 2026.

[La demande des LNC](#) (en anglais) est disponible sur le [site Web de la CCSN](#). Les documents pertinents, dont le mémoire des LNC et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinés à l'audience, seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe après le **17 avril 2026**.

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN offre, dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#), jusqu'à **75 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et des LNC présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet examiné. Les demandes de financement doivent clairement démontrer comment le mémoire proposé fournira à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande des LNC. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie parmi tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli est le **11 juillet 2025**.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à présenter des commentaires sur la demande des LNC. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe d'ici le **17 juin 2026** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), par [courriel](#), ou aux coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN, ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants, communiquez avec :

Administrateur du Programme de financement des participants

Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284

Courriel : pfp@cnscccsn.gc.ca

Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour faire la demande de documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280 rue Slater

CP 1046 succ B

Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-571-1065 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le demandeur, veuillez communiquer avec :

Agente principale de la réglementation et directrice principale, Affaires réglementaires

Laboratoires Nucléaires Canadiens

286 rue Plant

Chalk River ON L1W 3J2

Courriel : sarah.brewer@cnl.ca

Web : <https://www.cnl.ca/?lang=fr>